Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261118-2026_11_83-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 12 novembre 2026 **Date de publication** 23 novembre 2026 Présents : 19 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Secrétaire :** Stéphane DAVY

2026-11.83 – Convention d'accompagnement du SDE 22 pour l'étude d'un projet photovoltaïque en toiture

Afin d'abriter et protéger le matériel extérieur des services techniques, il est envisagé de construire un carport, dont la toiture pourrait également accueillir des panneaux photovoltaïques.

Le SDE 22 propose d'accompagner la commune dans l'étude de cette opportunité, moyennant une participation financière de 800 €.

La commune décidera des suites à donner à l'issue de cette analyse.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jérôme TRÉHOREL, conseiller municipal délégué ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable au lancement d'une étude pour un projet photovoltaïque en toiture par le SDE 22 ;

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261118-2026_11_83-DE

APPROUVE la participation de la commune à hauteur de 800 € pour la réalisation de cette étude ;

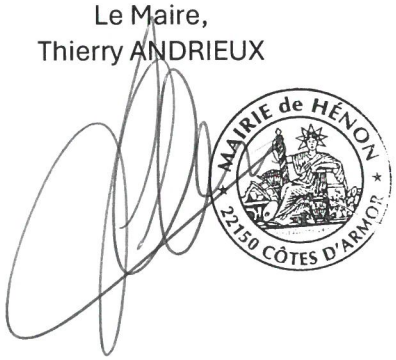
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, notamment la convention avec le SDE 22, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 18 novembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Stéphane DAVY

